



## **Motion pour obtenir les données concernant la performance de l'enseignement des écoles fondamentales de la Ville de Luxembourg**

Le Conseil communal,

Considérant la compétence communale en matière d'organisation scolaire et d'attribution du contingent de leçons mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, définit dans la loi de 2009 ;

Poursuivant l'objectif de l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation ;

Visant l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des résultats scolaires dans toutes les écoles publiques de la VDL ;

Reconnaissant les efforts d'attribuer le contingent des heures de leçons de manière différenciée aux écoles des quartiers ;

Soulignant que des analyses pertinentes et des données valides sur la performance de l'enseignement sont un élément important pour les décisions à prendre en matière d'organisation scolaire, notamment les résultats des épreuves standardisées passées en cycle 4.2 ;

Se référant aux conclusions de l'étude "Orientations pour un réduction de l'impact des inégalités d'ordre sociale dans le système éducatif" de l'Observatoire national de la qualité scolaire;

Regrettant que ni la Commission scolaire, ni le Conseil communal ne disposent des données et analyses susmentionnées ;

invite le Collège échevinal à

- Intervenir auprès du MENJE pour obtenir les résultats des épreuves standardisées du cycle 4.2 permettant des comparaisons entre écoles de quartier de la VDL et en comparaison avec d'autres communes et la moyenne nationale ;
- Mettre à disposition de la Commission scolaire et du Conseil communal ses données avant les préparations, échanges et débats sur l'organisation scolaire 2025/25.

Motion déposée le 10 juin 2024

Christa Brömmel  
conseillère communale  
déi gréng Stad Lëtzebuerg